

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-deux le 10 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 août 2022

<b>Objet</b>
N° 22/ 04/17
<b>MAZOT DU BUET</b>  * <b>MISE EN VENTE</b>

**Présents** Messieurs Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, M François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN et Dominique ANCEY,

**Absents excusés** Mmes Rachel ROUSSET, Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Mme Dominique ANCEY

Le mazot situé au Buet, au croisement de la route du Col et de la route du Montet, anciennement utilisé pour la vente de forfaits puis en tant que point d'information sert actuellement de lieu de stockage.

La commune n'ayant pas l'utilisation de ce mobilier (selon art. 517 et suivants du Code Civil) non affecté au domaine public (selon art. L2112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques), le Maire propose qu'il soit mis en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** :

- De mettre en vente le mazot situé au croisement de la route du Col et de la route du Montet
- De faire une publicité de cette vente par une annonce aux lieux habituels et officiels d'affichage de la mairie et sur le site internet de la commune.
- De ne pas fixer de prix et que la vente sera attribuée au plus offrant.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 24/08/22

Affichage sur le site de la mairie de Vallorcine  
Du 24/08/22 au 24/10/22

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Le Maire

Pour copie conforme

